

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 18 JUIN 2022**

L'Assemblée Générale se réunit en présentiel pour la première fois depuis 2 ans.

Selon la feuille de présence, l'Assemblée se compose de 224 adhérents, pour un quorum de 112. Le quorum étant atteint avec 122 présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme Véronique MARTINOLI, du Cabinet MEL AUDIT, expert-comptable, et M. DESCHAMPS, du cabinet COFIF, commissaire aux comptes, sont présents.

Jean-Michel REITER sollicite deux volontaires pour les fonctions de scrutateur : Jean-Marc HUGUET et Hervé CASSABOIS, présents dans la salle.

Le président, Jean-Michel REITER, ouvre la séance, accompagné de Agnès AVIGDOR, présidente adjointe, Jacques LELUBRE, secrétaire, et Violette GUILLET, directrice générale.

En introduction de cette Assemblée Générale, Jean-Michel REITER revient sur les actions menées par Avenir Apei dans le cadre du Ségur et la revalorisation salariale de 183 € net pour l'ensemble des professionnels. Un clip vidéo sur le sujet, réalisé par des professionnels de l'association, est diffusé à l'Assemblée.

**1. Approbation du compte-rendu de l'AGO du 19 juin 2021 - Vote**

**1<sup>ère</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2021.

Jean-Michel REITER informe l'Assemblée que le point sur le projet associatif 2022-2027 sera abordé après la présentation du rapport moral 2021.

**2. Présentation du rapport moral 2021 - Vote**

Jean-Michel REITER donne lecture du rapport moral 2021, intégré au rapport d'activité 2021. Il revient notamment sur les événements marquants de 2021, qui sont présentés dans une vidéo diffusée à l'Assemblée.

Chaque pilote des commissions présente les travaux effectués au cours de l'année passée. Sont intervenus :

- Agnès AVIGDOR, présidente adjointe – déléguée à l'action familiale, pour l'action familiale et le Conseil d'Acteurs de Parcours ;
- Danielle COUSEIN-HIEBEL, déléguée à la santé, pour le COPIL santé ;
- Hervé CASSABOIS, administrateur, pour le groupe de travail adhérents en l'absence d'Yves GUERIN ;
- Jean-Michel REITER, président, pour la commission bénévolat en l'absence de Marie-France DUCRET, et la commission communication ;
- Jacques LELUBRE, secrétaire, pour la commission finances en l'absence de Gérard BRISOU ;

- Yves LEPAGE, administrateur, pour la commission stratégie en l'absence de Stanislas GUERIN ;
- Françoise LE BORGNE, déléguée à l'accessibilité, pour la commission accessibilité.

### **2<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2021 de l'association.

### **3. Validation du projet associatif 2022-2027 - Vote**

L'année 2022 marque la fin du projet associatif 2017-2022. Après plus d'une année de travail, le projet associatif 2022-2027 doit être validée par l'Assemblée.

Jean-Michel REITER et Violette GUILLET présentent :

- la méthode de travail utilisée ;
- les principaux changements ;
- les orientations stratégiques ;
- un exemple de fiche action.

Une vidéo de présentation du projet associatif 2022-2027, détaillant tous les points précités, est également diffusée à l'Assemblée.

### **3<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le projet associatif 2022-2027.

### **4. Présentation du rapport financier 2021 de l'association gestionnaire - Vote**

Le rapport financier 2021 de l'association est intégré au rapport d'activité 2021. Jean-Michel REITER présente et commente quelques chiffres importants.

#### **Bilan de l'association gestionnaire :**

Total des produits au 31/12/2021 : 513 102 €

Total des charges au 31/12/2021 : 453 254 €

#### **Compte de résultat :**

Résultat excédentaire au 31/12/2021 : 59 848 €

### **4<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport financier 2021 de l'association gestionnaire.

### **5. Ajustement des résolutions de l'AG 2019 concernant les affectations de résultat 2018 - Vote**

Lors de la présentation des résultats comptables et administratifs de l'exercice 2018 au conseil d'administration du 16 avril 2019, le **détail des affectations de résultats administratifs 2018** des établissements relevant de la tarification ARS n'a pas été présenté et comptabilisé. Cela a été soumis au **conseil d'administration du 12 avril 2022**, pour les affectations de résultats administratifs excédentaires 2018 de **26 461.08 €**.

Les établissements relevant de la tarification ARS présentaient un **résultat administratif excédentaire global de 26 461.08 €** (hors siège) après le traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements.

La présente Assemblée Générale approuve **les affectations de résultats 2018** des établissements relevant de la tarification ARS selon la répartition détaillée suivante :

- ⇒ Réserve de compensation des charges d'amortissement pour les travaux de sécurisation du site de la Roseraie pour **26 461.08 €**.

**5<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2018.

**6. Présentation du rapport et des états financiers 2021 compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée) - Vote**

**a. Rapport et états financiers compilés**

Véronique MARTINOLI présente et commente les états financiers compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée).

**b. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Rémy DESCHAMPS donne lecture du rapport du commissaire aux comptes certifiant que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

**c. Proposition d'approbation des états financiers des comptes compilés 2021**

Jean-Michel REITER soumet les états financiers 2021 compilés, tels que présentés, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

**6<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Le résultat comptable 2021 se décompose comme suit :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Déficit des établissements sous contrôle des tiers financeurs : | 46 345.53 €         |
| • Excédent propre à l'association gestionnaire :                  | 540 358.38 €        |
| • <b>Résultat excédentaire :</b>                                  | <b>494 012.85 €</b> |

Pour les établissements sous contrôle des tiers financeurs, le **résultat administratif** se décompose comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Excédent des établissements sous financement ARS :                      | 526 472.99 € |
| • Déficit des établissements sous financement Conseil Départemental :     | 199 890.84 € |
| • Déficit du siège administratif (relevant du processus frais de siège) : | 148 476.32 € |

## 7. Proposition d'affectation des résultats de l'association et des activités économiques - Vote

L'Assemblée Générale approuve les affectations des résultats 2021 selon les modalités suivantes :

- L'excédent des résultats comptables propres à l'association soit **540 358.38 €** (480 510.39 € pour les ESAT économique et l'Entreprise adaptée et 59 847.99 € pour l'association gestionnaire) est affecté pour **420 358.38 €** au compte « **Réserve de compensation des charges d'amortissement** » et **120 000 €** au compte « **Réserve de compensation des déficits pour apurer des déficits antérieurs** » de l'Entreprise adaptée.
- L'excédent administratif consolidé des établissements relevant de la tarification de l'ARS (hors siège), après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements, **soit 526 472.99 €** est affecté à raison de :
  - ⇒ Réserve pour la compensation des déficits antérieurs du siège et de la cuisine centrale pour **85 986.61 €**
    - ✓ Réserve pour la compensation des déficits du siège de 2011 => 30 146.37 et 2018 => 30 097.91 soit au total pour 60 244.28 €
    - ✓ Réserve pour la compensation des déficits de la cuisine centrale année 2010 pour 25 742.33 €
  - ⇒ Réserve pour la compensation des déficits du siège de 2021 **pour 148 476.32 €**
  - ⇒ Réserve pour la compensation des charges d'amortissement de l'espace Jouseau (IME la Roseraie) pour **17 752.09 €**
  - ⇒ Réserve pour la compensation des charges d'amortissement des travaux de sécurisation du site de la Roseraie pour **274 257.97 €**
- Les établissements relevant de la tarification du Conseil Départemental présentent dans un premier temps un déficit administratif consolidé de **199 890.84 €** (après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements).
- A la demande des commissaires aux comptes, viennent s'ajouter à ce déficit des propositions d'affectations de résultats :
  - ⇒ Nous proposons l'affectation en réserve pour la compensation des charges d'amortissement des travaux de réhabilitation suite aux sinistres CAJ pour **201 690.57 €** et pour le SAVS pour **99 340.13 €** suite à la comptabilisation en produit d'un remboursement d'un sinistre par l'assurance
  - ⇒ Nous proposons l'affectation en réserve pour la compensation des immobilisations financées par les réserves d'amortissement du Centre d'Habitat Horizons de **46 441.30 €**

Avec ces affectations, le résultat administratif déficitaire des établissements relevant de la tarification du Conseil Départemental des Yvelines passe à **547 362.84 €**. **Ce résultat administratif déficitaire sera affecté en report à nouveau débiteur** pour les établissements **déficitaires** et dans la **réserve de compensation des déficits** pour les établissements **excédentaires**.

### 7<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 de l'association.

## 8. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées - Vote

Rémy DESCHAMPS donne lecture du rapport spécial, qui stipule qu'aucune convention règlementée au sens de l'article L. 612-5 du Code de Commerce n'a été portée à la connaissance du commissaire aux comptes.

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Rémy DESCHAMPS signale avoir été informé de l'exécution des conventions visées par l'article L. 313-25 du même, relatives à la rémunération, dans le respect de la CCN 1966, de l'ensemble des directeurs et cadres dirigeants salariés de l'association.

Le montant total de ces rémunérations brutes, qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée en tant que convention réglementée, s'élève à **1 300 919 €** pour l'année 2021.

**8<sup>ème</sup> résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve ces conventions.

**9. Quitus de gestion au conseil d'administration - Vote**

**9<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les opérations traduites par ces comptes et ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

**10. Présentation du rapport d'orientation 2022/2023 de l'association - Vote**

Jean-Michel REITER propose à l'Assemblée de valider l'ensemble des orientations stratégiques du projet associatif 2022-2027 au titre du rapport d'orientation 2022/2023.

**10<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport d'orientation 2022/2023 de l'association.

**11. Résolution permettant la mise en œuvre du rapport d'orientation - Vote**

L'Assemblée ayant approuvé le rapport d'orientation 2022/2023, Jean-Michel REITER soumet à son approbation la résolution permettant sa mise en œuvre :

**11<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, donne pouvoir au conseil d'administration pour prendre toute initiative en vue de la réalisation des projets du rapport d'orientation et du projet associatif, en y apportant les aménagements que l'urgence et les contraintes rencontrées rendraient nécessaires.

L'Assemblée Générale, en particulier, donne tout pouvoir au conseil d'administration pour acquérir ou vendre tout bien et signer tout contrat de location, de construction ou autre, retenir tout financement, contracter tout emprunt nécessaire à la réalisation dans les meilleurs délais des projets faisant l'objet du rapport d'orientation.

**12. Montant des cotisations pour l'année 2023 - Vote**

Sur proposition du conseil d'administration, Jean-Michel REITER propose, pour 2023, le maintien :

- du montant de la cotisation à 80 € ;
- d'une cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- d'une cotisation à 300 € pour les personnes morales.

### **12<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve pour l'année 2023 le maintien :

- du montant de la cotisation à 80 € ;
- du montant de la cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- du montant de la cotisation à 300 € pour les personnes morales.

### **13. Présentation du budget prévisionnel 2022 de l'association gestionnaire - Vote**

Le budget prévisionnel 2022 de l'association, intégré au rapport d'activité 2021, était joint à la convocation.

Jean-Michel REITER présente et commente quelques chiffres importants.

Le montant prévisionnel des recettes s'élève à 394 785 €. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 357 500 €.

### **13<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2022 de l'association gestionnaire.

### **14. Ratification des administrateurs cooptés - Vote**

Jean-Michel REITER informe l'Assemblée de 2 démissions au sein du conseil d'administration :

- Christian BACHELET, qui après avoir œuvré au sein de l'association pendant près de 40 ans, a laissé sa place à un nouvel administrateur, Jérôme CHASSAGNE ;
- Nathalie LESUEUR, membre du conseil d'administration depuis 1 an.

Jean-Michel REITER les remercie chaleureusement de leur implication et participation.

L'Assemblée Générale ratifie la **cooptation de Jérôme CHASSAGNE** pour les deux années restantes soit 2022-2023 et 2023-2024.

### **14<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la cooptation de Jérôme CHASSAGNE et confirme son élection pour les 2 années ci-dessus mentionnées.

### **15. Renouvellement du conseil d'administration - Vote**

4 administrateurs sont sortants en 2022 :

Mmes Danielle COUSEIN-HIEBEL, Marie-Thérèse LAVOUIRAY et Anne-Marie LIBOTTE, et M. Laurent COCUMELLI.

Sont ce jour soumis à l'approbation de l'Assemblée :

- La candidature, nouvelle, de Mme Dominique DUFEU-TOMI, dont la vidéo de présentation est diffusée ;
- La réélection des 4 administrateurs sortants à l'AG de ce jour mentionnés ci-dessus, et se portant candidats au renouvellement.

Il y a donc 5 candidats pour 5 postes maximum à pourvoir.

L'Assemblée Générale ayant voté pour un vote à main levée, les 5 administrateurs suivants sont élus, à l'unanimité :

Mme Danielle COUSEIN-HIEBEL  
M. Laurent COCUMELLI  
Mme Dominique DUFEU-TOMI

Mme Marie-Thérèse LAVOUIRAY  
Mme Anne-Marie LIBOTTE

Après ce vote, tous les postes d'administrateurs sont pourvus.

Le Conseil d'Administration compte ainsi 24 membres pour l'exercice 2022-2023.

Avant de clôturer la séance, Jean-Michel REITER demande aux adhérents présents s'ils sont intéressés par le vote sur téléphone et l'envoi des convocations par email. L'Assemblée a répondu majoritairement par l'affirmative. Les convocations seront toujours adressées par courrier aux adhérents ne disposant pas d'adresse mail. Elles sont également disponibles sur le site internet de l'association.

Jean-Michel REITER remercie l'ensemble des adhérents présents, le conseil d'administration, les professionnels dont le service communication qui a réalisé les vidéos diffusées, ainsi que les bénévoles. Il félicite les 5 administrateurs élus au conseil d'administration.

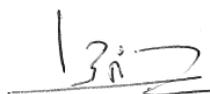
\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25*

\*\*\*\*\*



Jean-Michel REITER  
Président



Gérard BRISOU  
Trésorier